01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **10 avril 2019**, à 19h00, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

François Michon (Saint-Luc)
Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Adélard Couture (Saint-Camille)
Simon Carrier Tanguay représentant de Sainte-Sabine
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Joey Cloutier (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Et/ou sont absents à cette séance:

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2019-04-01 02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

- 01 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- **03** ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS. ET SUIVI
- **04** COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 25 MARS, ET SUIVI

- **05** RENCONTRE(S)
- **06** ANALYSE DE PROJET(S)
- 07 INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE CIE
- **08** DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - **08.01** Modification du schéma d'aménagement et de développement: adoption du règlement no 130-19
 - **08.02** Émission de certificat de conformité: Règlement d'urbanisme Sainte-Justine
- **09** AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES
- 10 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)
 - 10.01 Projets locaux
 - 10.01.01 Club Motoneige Langevin Inc
 - 10.01.02 Municipalité de Sainte-Justine
 - 10.01.03 Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis
 - 10.01.04 Histoire et patrimoine de Sainte-Aurélie
 - 10.01.05 Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
 - 10.01.06 Société du Patrimoine de Saint-Magloire
 - 10.01.07 Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse
 - 10.01.08 Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague
- 11 RATIFICATION RÉSOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
 - 11.01 Fabrique Sainte-Kateri-Tekakwitha
- 12 AFFAIRES COURANTES
 - 12.01 Intervention du préfet
 - 12.02 Gestion contractuelle
 - **12.03** Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC des Etchemins
 - 12.04 Règlement sur la prévention des incendies
 - **12.05** Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
 - 12.06 L'ARTERRE Chaudière-Appalaches
 - **12.07** Solution GA
 - 12.08 Moulin La Lorraine
 - 12.09 Parc régional du Massif du Sud
 - 12.10 Comité de sécurité incendie
 - 12.11 Comité des directeurs de service sécurité incendie
 - 12.12 Sécurité incendie de la MRC des Etchemins
 - 12.13 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
 - 12.14 Comités de la MRC des Etchemins (Nomination)
 - 12.14.01 Comité des délégués de Comté
 - 12.14.02 Comité technique sur la ruralité
 - 12.14.03 Comité touristique Bellechasse-Etchemins
 - 12.14.04 Comité Emprise ferroviaire (MTMDET, projet

Quads)

- **12.14.05** Comité d'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
- **12.14.06** Comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse (représentant des municipalités des Etchemins)
- 12.14.07 Comité hygiène du milieu
- 12.15 Municipalité de Sainte-Sabine
- 12.16 Département des ressources humaines
- 12.17 Département des ressources humaines
- 12.18 Département des ressources humaines
- 12.19 Plan d'action Tourisme Bellechasse/Etchemins
- 12.20 Firme Sogetel
- 12.21 Plan de relance économique de la MRC des Etchemins
- 12.22 Société québécoise des infrastructures (SQI)
- 12.23 Municipalité de Saint-Zacharie

13 - ADMINISTRATION

- 13.01 Liste des comptes à payer
- 13.02 État des encaissements et déboursés

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

- 14.01 Ministère de la Sécurité publique
- 14.02 Ministère des Transports
- **14.03** À Petits pas 0-5 ans
- 14.04 Radio Bellechasse-Etchemins Passion FM
- **14.05** Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- 14.06 Centraide Québec
- **14.07** Table régionale de concertation sur les saines habitudes de vie en Chaudière-Appalaches
- 14.08 Fabrique de la paroisse Sainte-Kateri-Tekakwitha
- 14.09 Programme Rénorégion
- 15 SUJETS DIVERS
- **16** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-04-02 03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MARS, ET SUIVI

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2019 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 25 MARS, ET SUIVI

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

05 - RENCONTRE(S)

Madame Marielle Lemieux, mairesse de Saint-Magloire a assisté à une rencontre de l'Organisme de Bassin du fleuve Saint-Jean. Elle mentionne que la prochaine rencontre se tiendra à Sainte-Perpétue, MRC de L'Islet.

06 - ANALYSE DE PROJET(S)

Aucune analyse.

07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU DÉE - CIE

Aucune intervention.

08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2019-04-03

08.01 - Modification du schéma d'aménagement et de développement: adoption du règlement no 130-19

Adoption du règlement no 130-19 visant à modifier le règlement no 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement et adoption du document prévu à l'article 53.11.4.

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SAD) de la MRC des Etchemins est en vigueur depuis le 22 mars 2006:

CONSIDÉRANT QUE l'article 47 et suivants de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme permettent à la MRC de modifier son SAD;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice de rénovation cadastrale est terminé pour l'ensemble des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la délimitation des affectations du territoire du schéma d'aménagement révisé est basée sur une cartographie numérique non conforme au nouveau cadastre québécois;

CONSIDÉRANT QUE la cartographie numérique de la zone agricole (CPTAQ) a été validée et qu'il y a lieu d'intégrer également cette nouvelle version cartographique aux outils d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement adopté le 9 janvier a fait l'objet d'un avis favorable de la part de la ministre (MAMH) émis le 12 mars dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,

ET RÉSOLU

QUE soit adopté, sans changement, le règlement suivant ainsi que le document justificatif (annexe 1) et le document sur la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme des municipalités (annexe 2) advenant les modifications au schéma.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-04-04

08.02 - Émission de certificat de conformité: Règlement d'urbanisme Sainte-Justine

Émission de certificat de conformité : Règlements no 182-19, 183-19 et 185-19 de la municipalité de Sainte-Justine

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine a adopté le 4 avril 2019, les règlements nos 182-19, 183-19 et 185-19;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier les règlements sur les permis et certificats, le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Justine afin de modifier les limites de la zone 26-H à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et autres modifications;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que les règlements nos182-19, 183-19 et 185-19 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

Aucun rapport.

10 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

Dépôt du compte-rendu de la rencontre du Comité technique sur la ruralité tenue à la MRC des Etchemins, mardi 2 avril 2019.

Dépôt du compte-rendu de l'analyse à distance de projets.

10.01 - Projets locaux

2019-04-05

10.01.01 - Club Motoneige Langevin Inc

Rénovation et réparation de la toiture du chalet: Club Motoneige Langevin Inc.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL.

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par le Club Motoneige Langevin Inc et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Justine soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 11 200,00\$

Coût du projet: 12 196,22\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée au Club Motoneige Langevin Inc de Sainte-Justine pour le projet "Rénovation et réparation de la toiture du chalet" est de 11 200,00\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2019-2020 disponible pour la Municipalité de Sainte-Justine;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-04-06

10.01.02 - Municipalité de Sainte-Justine

Réaménagement de l'entrée principale et de la rampe d'accès à la salle Gatien-Lapointe: Municipalité de Sainte-Justine.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN.

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Justine et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Justine soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 12 219,87\$

Coût du projet: 103 832,64\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Municipalité de Sainte-Justine pour le projet "Réaménagement de l'entrée principale et de la rampe d'accès à la salle Gatien-Lapointe" est de 12 219,87\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2019-2020 disponible pour la Municipalité de Sainte-Justine. L'acceptation du projet est conditionnelle à la réception des soumissions suite à l'appel d'offres de la municipalité conformément aux lois en vigueur;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-04-07 10.01.03 - Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis

Une salle communautaire pour tous: Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 11 130,00\$

Coût du projet: 74 220,00\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Municipalité de Sainte-Camille-de-Lellis pour le projet "Une salle communautaire pour tous" est de 11 130,00\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2018-2019 et 2019-2020 disponible pour la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis. L'acceptation du projet est

conditionnelle à l'obtention de la résolution de la municipalité confirmant le montant demandé et le financement de la part du milieu et à la réception des soumissions suite à l'appel d'offres de la municipalité conformément aux lois en vigueur;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-04-08 10.01.04 - Histoire et patrimoine de Sainte-Aurélie

Réparation du toit du Vieux Moulin de Metgermette-Nord: Histoire et patrimoine de Sainte-Aurélie.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par Histoire et patrimoine de Sainte-Aurélie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 10 000,00\$

Coût du projet: 21 161,24\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à Histoire et patrimoine de Sainte-Aurélie pour le projet "Réparation du toit du Vieux Moulin de Metgermette-Nord" est de 10 000,00\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2018-2019 et 2019-2020 disponible pour la Municipalité de Sainte-Aurélie;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-04-09 10.01.05 - Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

Signalisation stylisée des rues: Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 9 930,00\$

Coût du projet: 12 411,62\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague pour le projet "Signalisation stylisée des rues" est de 9 930,00\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2019-2020 disponible pour la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-04-10 10.01.06 - Société du Patrimoine de Saint-Magloire

Sauvegarder l'intégrité de la maison du patrimoine (Phase 3): Société du Patrimoine de Saint-Magloire.

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Société du Patrimoine de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 5 950,00\$

Coût du projet: 7 420,70\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Société du Patrimoine de Saint-Magloire pour le projet "Sauvegarder l'intégrité de la maison du patrimoine (Phase 3)" est de 5 950,00\$. Le versement de cette somme se

fera à même l'enveloppe budgétaire 2018-2019 disponible pour la Municipalité de Saint-Magloire. L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la résolution de la municipalité confirmant le montant demandé;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-04-11 10.01.07 - Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse

1^{ère} analyse de terrain pour l'implantation du projet de motoneige horspiste.

CONSIDÉRANT l'analyse à distance du dossier et la recommandation du Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 2 250,00\$

Coût du projet: 3 149,63\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse pour le projet "1^{ère} analyse de terrain pour l'implantation du projet de motoneige hors-piste" est de 2 250,00\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2015-2016 disponible pour la Municipalité de Saint-Luc-de-Bellechasse. L'acceptation du projet est conditionnelle à l'obtention de la résolution de la municipalité confirmant le montant demandé et le financement de la part du milieu;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-04-12 10.01.08 - Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague

Amélioration de l'entrée arrière de l'édifice communautaire municipal et accès avec le local des loisirs.

CONSIDÉRANT l'analyse à distance du dossier et la recommandation du

Comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit Comité.

Somme demandée: 15 095,98\$

Coût du projet: 27 151,49\$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du Comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil de la MRC pour ce projet. La somme octroyée à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague pour le projet "Amélioration de l'entrée arrière de l'édifice communautaire municipal et accès avec le local des loisirs" est de 15 095,98\$. Le versement de cette somme se fera à même l'enveloppe budgétaire 2019-2020 disponible pour la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague;

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11 - RATIFICATION RÉSOLUTIONS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

2019-04-13 11.01 - Fabrique Sainte-Kateri-Tekakwitha

Versement d'un don de 500,00\$ pour le décès de M. Denis Boutin.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins confirment le versement d'un don de cinq cents dollars (500,00\$) à la Fabrique Sainte-Kateri-Tekakwitha pour le décès de M. Denis Boutin.

12 - AFFAIRES COURANTES

12.01 - Intervention du préfet

Monsieur le préfet présente les dossiers prioritaires actuels.

Enfin, le préfet, Monsieur Richard Couët, informe les maires et mairesses qu'il y eut conférence de presse le vendredi 5 avril 2019, à 14h00, à la mairie de Sainte-Justine concernant le Plan de relance économique de la

MRC des Etchemins.

2019-04-14 12.02 - Gestion contractuelle

Adoption du règlement numéro 133-19 portant sur la gestion contractuelle.

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINTE-SABINE MONSIEUR SIMON CARRIER TANGUAY,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins adoptent le règlement numéro 133-19 portant sur la gestion contractuelle tel que déposé;

QUE le présent règlement entre en vigueur immédiatement;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-04-15 12.03 - Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC des Etchemins

Adoption du règlement numéro 132-19 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins adoptent le règlement numéro 132-19 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC des Etchemins tel que déposé;

QUE le présent règlement entre en vigueur immédiatement;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.04 - Règlement sur la prévention des incendies

Règlementation intermunicipale sur la prévention des incendies à être adoptée par toutes les municipalités du territoire.

12.05 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Aide financière liée à la légalisation du cannabis.

Le Conseil de la MRC des Etchemins demande que ce dossier soit soumis à la prochaine réunion du Comité administratif, le 24 avril prochain.

Dossier à suivre.

12.06 - L'ARTERRE Chaudière-Appalaches

Rapport de la rencontre du Comité des partenaires.

2019-04-16 12.07 - Solution GA

Stockage de l'ensemble des données informatiques de la MRC des Etchemins - Soumission des données sur le Veeam Cloud Connect.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JOEY CLOUTIER.

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent la proposition de soumission effectuée par Solution GA de Saint-Georges de Beauce en ce qui a trait au stockage de l'ensemble des données informatiques de la MRC des Etchemins sur le Veeam Cloud Connect pour la somme de trois mille cinq cent dix-huit dollars et vingt-quatre sous (3 518,24\$) taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.08 - Moulin La Lorraine

Remerciements et admissions de courtoisie.

Lors de la rencontre du Comité de travail du 3 avril dernier, les deux invitations ont été remises à Madame Lucie Gagnon, mairesse de Saint-Louis-de-Gonzague.

2019-04-17 12.09 - Parc régional du Massif du Sud

Nomination d'un représentant au Conseil d'administration.

IL EST PRÉPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE Monsieur Luc Leclerc, directeur général soit nommé au Conseil d'administration du Parc régional du Massif du Sud à titre de représentant de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.10 - Comité de sécurité incendie

Dépôt de document - Compte rendu de la rencontre du 12 mars 2019.

12.11 - Comité des directeurs de service sécurité incendie

Dépôt de document - Compte rendu de la rencontre du 26 mars 2019.

2019-04-18 12.12 - Sécurité incendie de la MRC des Etchemins

Adoption du programme #2 sur l'inspection des risques faibles et moyens.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins approuvent le programme #2 sur l'inspection des risques faibles et moyens tel que mis à jour en février 2019 et déposé par Monsieur Stéphane Royer T.P.I., Technicien en prévention incendie et civile de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.13 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Dépôt de document - À l'écoute des régions.

Le Conseil de la MRC des Etchemins demande que ce dossier soit soumis à la prochaine réunion du Comité administratif, le 24 avril prochain.

12.14 - Comités de la MRC des Etchemins (Nomination)

Nomination d'un maire remplaçant ou d'une mairesse remplaçante aux postes occupés par Monsieur Denis Boutin, maire de la municipalité de Sainte-Sabine sur différents comités avant son décès.

2019-04-19 12.14.01 - Comité des délégués de Comté

Nomination d'un maire remplaçant ou d'une mairesse remplaçante au poste occupé par M. Denis Boutin, maire de la municipalité de Sainte-Sabine sur le Comité des délégués de Comté avant son décès.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE.

ET RÉSOLU

QUE Monsieur Joey Cloutier, maire de Saint-Zacharie soit nommé sur le Comité des délégués de Comté en remplacement de Monsieur Denis Boutin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-04-20 12.14.02 - Comité technique sur la ruralité

Nomination d'un maire remplaçant ou d'une mairesse remplaçante au poste occupé par M. Denis Boutin, maire de la municipalité de Sainte-Sabine sur le Comité technique sur la ruralité avant son décès.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL.

ET RÉSOLU

QUE Madame Lucie Gagnon, mairesse de Saint-Louis-de-Gonzague soit nommée sur le Comité technique sur la ruralité en remplacement de Monsieur Denis Boutin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-04-21 12.14.03 - Comité touristique Bellechasse-Etchemins

Nomination d'un maire remplaçant ou d'une mairesse remplaçante au poste occupé par M. Denis Boutin, maire de la municipalité de Sainte-Sabine sur le Comité touristique Bellechasse-Etchemins avant son décès.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX.

ET RÉSOLU

QUE Monsieur Camil Turmel, maire de Lac-Etchemin soit nommé sur le Comité touristique Bellechasse-Etchemins en remplacement de Monsieur Denis Boutin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-04-22 12.14.04 - Comité Emprise ferroviaire (MTMDET, projet Quads)

Nomination d'un maire remplaçant ou d'une mairesse remplaçante au poste occupé par M. Denis Boutin, maire de la municipalité de Sainte-Sabine sur le Comité Emprise ferroviaire (MTMDET, projet Quads) avant son décès.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD.

ET RÉSOLU

QUE Monsieur Christian Chabot, maire de Sainte-Justine soit nommé sur le Comité Emprise ferroviaire (MTMDET, projet Quads) en remplacement de Monsieur Denis Boutin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-04-23 12.14.05 - Comité d'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Nomination d'un maire remplaçant ou d'une mairesse remplaçante au poste occupé par M. Denis Boutin, maire de la municipalité de Sainte-Sabine sur le Comité d'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches avant son décès.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,

ET RÉSOLU

QUE Monsieur Réjean Bédard, maire de Saint-Cyprien soit nommé sur le Comité d'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches en remplacement de Monsieur Denis Boutin et Monsieur François Michon,

maire de Saint-Luc-de-Bellechasse à titre de substitut en remplacement de Monsieur Joey Cloutier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-04-24

12.14.06 - Comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse (représentant des municipalités des Etchemins)

Nomination d'un maire remplaçant ou d'une mairesse remplaçante au poste occupé par M. Denis Boutin, maire de la municipalité de Sainte-Sabine sur le Comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse (représentant des municipalités des Etchemins) avant son décès.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON.

ET RÉSOLU

QUE Monsieur Adélard Couture, maire de Saint-Camille-de-Lellis soit nommé sur le Comité de gestion des matières résiduelles de la MRC de Bellechasse (représentant des municipalités des Etchemins) en remplacement de Monsieur Denis Boutin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-04-25

12.14.07 - Comité hygiène du milieu

Nomination d'un maire remplaçant ou d'une mairesse remplaçante au poste occupé par M. Denis Boutin, maire de la municipalité de Sainte-Sabine sur le Comité hygiène du milieu avant son décès.

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,

ET RÉSOLU

QUE Monsieur Hector Provençal, maire de Sainte-Rose-de-Watford soit nommé sur le Comité hygiène du milieu en remplacement de Monsieur Denis Boutin.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.15 - Municipalité de Sainte-Sabine

Service d'inspection en bâtiment et environnement. Dossier à suivre.

2019-04-26 12.16 - Département des ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur(trice) en bâtiment et en environnement est vacant depuis l'automne 2018;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée dans des hebdos locaux et sur des sites web tels que « UMQ, Québec Municipal, etc. »;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gabriel Gosselin a été sélectionné pour combler ledit poste;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE l'embauche de Monsieur Gabriel Gosselin soit entérinée aux conditions prévues à la convention collective en vigueur (classe 2.3);

QUE Monsieur Gabriel Gosselin est entré en fonction le 3 avril dernier, compte tenu du besoin urgent d'une ressource additionnelle au service d'inspection en bâtiment et environnement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-04-27 12.17 - Département des ressources humaines

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent(e) pour l'application du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et du Plan de gestion en matières résiduelles (PGMR) de la MRC des Etchemins est vacant;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée dans des hebdos locaux et sur des sites web tels que « UMQ, Québec Municipal, etc. »;

CONSIDÉRANT QUE Madame Sarah Jane Armstrong a été sélectionnée pour combler ledit poste;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET.

ET RÉSOLU

QUE l'embauche de Madame Sarah Jane Armstrong soit entérinée aux conditions prévues à la convention collective en vigueur (classe 3.1);

QUE Madame Sarah Jane Armstrong entre en poste dans la semaine du 15 avril 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-04-28 12.18 - Département des ressources humaines

Nomination de Madame Annie Venables au poste de coordonnatrice, au service d'inspection en bâtiment et environnement de la MRC des Etchemins.

CONSIDÉRANT la convention collective (2018-2022);

CONSIDÉRANT l'article 4.05 de ladite convention prévoyant un coordonnateur au service de l'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur actuel, Monsieur Yvon Lacombe a annoncé sa retraite d'ici la fin de l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE pour le bon fonctionnement du service, le rôle de coordonnateur doit être occupé par une personne connaissant bien les particularités de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE les parties veulent convenir de ce changement de coordonnateur au service de l'aménagement;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR PROVENÇAL,

ET RÉSOLU

QUE la prime accordée actuellement au coordonnateur du service de l'aménagement, soit versée à Madame Annie Venables, à partir du 1^{er} mai, étant entendu que monsieur Yvon Lacombe continuera à recevoir ladite prime jusqu'au moment de sa retraite;

QUE ladite prime soit versée et dédiée à une personne au service retenu par l'employeur et à sa seule discrétion selon les besoins de ce dernier;

QUE le préambule de la présente résolution fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-04-29 12.19 - Plan d'action - Tourisme Bellechasse/Etchemins

Plan d'action préliminaire 2019-2020 - Récréotouristique Bellechasse/Etchemins.

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action a pour but de développer et de promouvoir l'ensemble du territoire Bellechasse/Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE les MRC initient des stratégies dans une vision régionale et les municipalités et les intervenants touristiques pourront se greffer à ces initiatives en fonction de leurs forces et du produit concerné;

CONSIDÉRANT QUE les projets collaboratifs et les regroupements d'entreprises permettront de mieux se démarquer des autres régions, et ce, grâce aux compétences qui leur sont propres;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins acceptent le Plan d'action préliminaire 2019-2020 - Récréotouristique Bellechasse-Etchemins tel que présenté lors de la rencontre du Comité de travail de la MRC des Etchemins, du 3 avril dernier par Mathieu Baillargeon, agent au développement rural de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-04-30 12.20 - Firme Sogetel

Demande d'appui concernant le déploiement de la fibre optique pour les secteurs non desservis sur le territoire.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial ont manifestement identifié comme prioritaire de brancher toutes les familles à l'internet haute vitesse; CONSIDÉRANT QUE la firme Sogetel effectue présentement des démarches, auprès des instances gouvernementales concernées, pour l'obtention d'une subvention pour le déploiement de la fibre optique pour les secteurs non desservis sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la fibre optique est un outil essentiel pour la continuité du développement industriel ou commercial;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux arrivants recherchent ce genre de service et que cela devient un prérequis pour acquérir une propriété dans bien des municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins appuient la démarche de la Firme Sogetel, auprès des instances gouvernementales concernées, pour l'obtention de subvention dans le but de déployer la fibre optique pour les secteurs non desservis sur le territoire;

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins transmettent une copie de cette résolution à la Firme Sogetel;

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins transmettent une copie de cette résolution à toutes les municipalités des Etchemins;

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins souhaitent que les municipalités des Etchemins appuient également la démarche de la Firme Sogetel.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2019-04-31 12.21 - Plan de relance économique de la MRC des Etchemins

Avenant - Plan de relance économique de la MRC des Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins entérinent le fait que le préfet, Monsieur Richard Couët, ait signé ledit avenant à l'entente sectorielle de développement, daté du 29 mars dernier et faisant référence au Plan de relance économique de la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12.22 - Société québécoise des infrastructures (SQI)

Locaux de la Sûreté du Québec, 1139, Route 277, Lac-Etchemin.

Le directeur général, Monsieur Luc Leclerc, transmet les propos de la discussion téléphonique entre lui et Monsieur Martin Blouin de la Société québécoise des infrastructures (SQI) du 1^{er} avril dernier. (Dossier à suivre)

2019-04-32 12.23 - Municipalité de Saint-Zacharie

Demande d'appui concernant l'assouplissement du règlement de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sur les dimensions des aires de repos pour une exploitation acéricole.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Zacharie a déposé une demande d'appui par la résolution 101-04-19 concernant l'assouplissement du règlement de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sur les dimensions des aires de repos pour une exploitation acéricole;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins appuie la résolution portant le numéro 101-04-19 de la Municipalité de Saint-Zacharie et que la présente soit acheminée à cette dernière;

QUE le Conseil de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins transmet aussi copie de cette résolution à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13 - ADMINISTRATION

2019-04-33 13.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD.

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant six cent neuf mille vingt-trois dollars et vingt-six sous (609 023,26\$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

14 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS

14.01 - Ministère de la Sécurité publique

Rappel concernant le dépôt du rapport d'activité pour l'année financière 2018 d'ici le 31 mars 2019.

14.02 - Ministère des Transports

Information concernant la subvention pour le transport collectif.

14.03 - À Petits pas 0-5 ans

Offre d'aide financière aux municipalités.

14.04 - Radio Bellechasse-Etchemins - Passion FM

Remerciements et invitation à l'assemblée générale annuelle.

14.05 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Accusé réception de l'adoption du règlement no 130-19 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé.

14.06 - Centraide Québec

Dépôt de document - Statistique d'investissement sur le territoire des Etchemins.

14.07 - Table régionale de concertation sur les saines habitudes de vie en Chaudière-Appalaches

Invitation première conférence réseautage.

14.08 - Fabrique de la paroisse Sainte-Kateri-Tekakwitha

Remerciements pour le don fait à la communauté chrétienne de Sainte-Sabine lors du décès de M. Denis Boutin.

14.09 - Programme Rénorégion

Dépôt de document - Rapport de la programmation 2018-2019 du programme Rénorégion.

15 - SUJETS DIVERS

Aucun sujet.

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2019-04-34 17 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19h45.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PRÉFET	SECRÉTAIRE-TRÉSORIER